



LES RISQUES MAJEURS À FRANCHEVILLE

DICRIM

(document d'information communal sur les risques majeurs)

**ÉDITION
2020**



Francheville
attractive par nature

Édito

Francheville est le 1er poumon vert de l'Ouest lyonnais. Avec ses 52% d'espaces naturels classés, la commune est située dans un environnement exceptionnel de par la qualité de ses paysages, de sa géographie vallonnée, traversée par l'Yzeron et offrant une faune et une flore remarquable.

Le changement climatique affecte notre environnement. Aucun site SEVESO n'est implanté sur Francheville, mais le risque industriel des activités de la vallée de la Chimie subsiste.

Le fascicule que vous tenez entre les mains est le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Il décrit de façon simple et pratique, les comportements à adopter face à des situations exceptionnelles.

Vous retrouverez à travers ce document, les informations, consignes à respecter et les comportements à avoir en cas de survenance d'un phénomène dangereux.

Les risques pour Francheville sont faibles, mais ne sont pas nuls. Ce document se veut préventif, et une information renforcée permet d'acquérir les bons réflexes et d'y faire face avec plus de sérénité.

Ce DICRIM s'inscrit dans la continuité du Plan Communal de Sauvegarde, mis à jour régulièrement et permet ainsi de mieux vous protéger. Je vous invite à le conserver précieusement.

Michel RANTONNET

Maire



Sommaire

	1 Situation à francheville	4
	2 Inondation	6
	3 Mouvement de terrain	8
	4 Séisme	10
	5 Radon	12
	6 Risque industriel	14
	7 Transport de matières dangereuses (tmd)	16
	8 Risques météorologiques	18
	9 Pollution atmosphérique	20
	10 A prévoir	21
	11 Après la crise	22
	12 En cas de risque majeur	23
	A retenir	24

1 Situation à Francheville



FRANCHEVILLE EST EXPOSÉE À :

Des risques majeurs naturels :



→ Inondation



→ Mouvement
de terrain



→ Séisme



→ Radon

Des risques majeurs technologiques :



→ Industriel



→ Transport de matières dangereuses (TMD)

Mais aussi à des risques :

→ Météorologiques

→ De pollution atmosphérique

LA PRÉVENTION : UN DROIT POUR TOUS, UN DEVOIR POUR CHACUN.

Comme de nombreuses communes dans le Rhône, Francheville est potentiellement soumise à des risques naturels ou technologiques. La Ville s'implique dans la prévention et la gestion de ces risques : le Plan Communal de Sauvegarde est une procédure d'organisation de crise, interne aux élus et agents municipaux, qui permet, en cas de nécessité, de vous sécuriser dans les meilleures conditions possible.

La prévention passe également par l'appropriation des bons réflexes à appliquer. Ce fascicule vous permettra de connaître les consignes de sécurité pour chacun des risques.



INFORMATION des locataires et acquéreurs sur l'état des risques et pollutions

Les locataires et acquéreurs doivent être informés des risques majeurs lors des transactions immobilières. L'obligation s'applique aux biens bâtis ou non. Cette information est produite par le vendeur ou le bailleur. Elle indique si le bien est exposé à des risques naturels, miniers, technologiques, de sismicité, de pollution des sols, de potentiel radon, ou par des sinistres reconnus comme catastrophes naturelles. Il indique aussi les contraintes réglementaires afférentes aux zones de risques.

D'INFO

Tapez « état des risques et pollutions Rhône » dans votre moteur de recherche Internet.

2 Inondation



À FRANCHEVILLE

Francheville est traversée par l'Yzeron, le Charbonnières, et les ruisseaux le Merderet et les Razes. Leurs crues, causées par de fortes précipitations, se traduisent par une montée des eaux subite et rapide.

Des crues significatives sont encore dans les mémoires (1982, 1983, 1989, 1993, 2003, 2005, 2016).

Une vingtaine d'habitations sont concernées par les inondations.

Par ailleurs, des inondations par ruissellement peuvent se produire lors de fortes pluies. Quand le sol est saturé, l'eau s'écoule en surface et inonde localement certaines voiries et propriétés (événements significatifs en 1986 et 2004).

ALERTE

Un service d'annonce de crue informe la préfecture et la mairie dès qu'un seuil d'alerte est atteint. Des stations installées sur les principales rivières mesurent le niveau des eaux. Les services municipaux et des riverains « vigies » volontaires surveillent la montée des eaux.

PRÉVENTION

Francheville est couverte par un Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation (PPRNI) de l'Yzeron (établi par le préfet). Repris dans le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat de la Métropole de Lyon, il régit la construction dans les zones inondables.

Des actions de lutte contre les inondations (travaux de protection, entretien des berges...) sont menées par le SAGYRC (Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières).

LES BONS RÉFLEXES



Obturez les entrées (portes, fenêtres).



Montez à pied dans les étages, ou sur une hauteur.

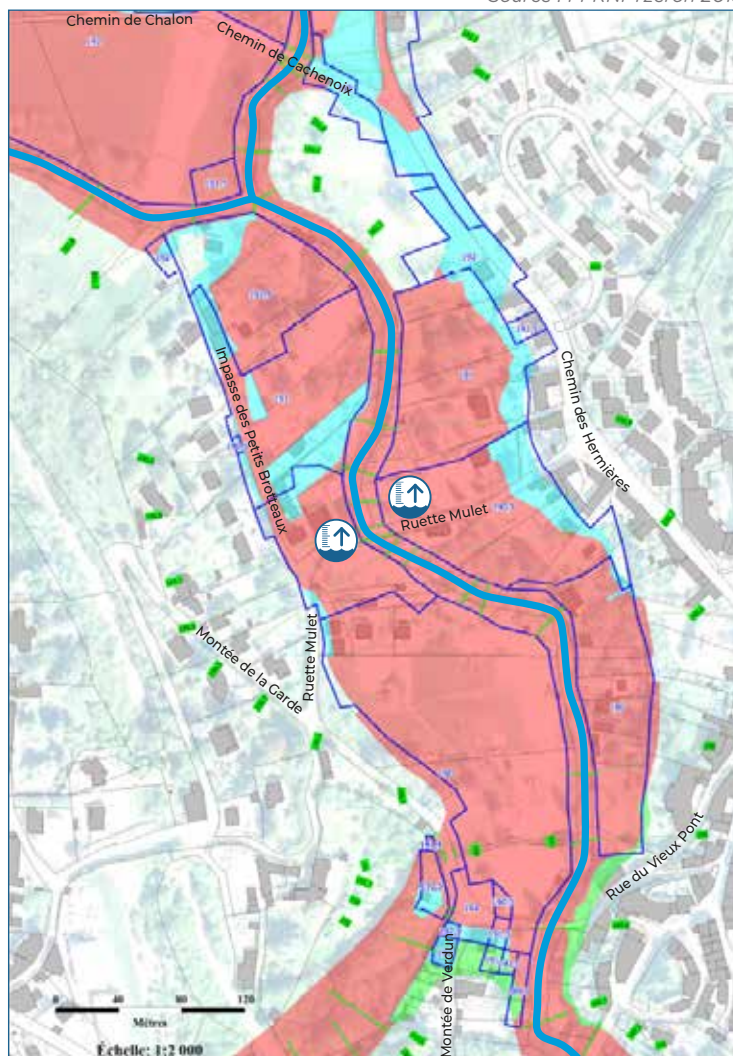


Fermez le gaz et coupez l'électricité.



N'évacuez pas, sauf si vous en recevez l'ordre par les autorités ou si vous y êtes forcé par la crue (n'emmenez que l'essentiel : papiers, argent liquide, médicaments).

Source : PPRNI Yzeron 2013



■ Forte exposition au risque

■ Faible ou moyenne exposition au risque

■ Très faible exposition au risque



Repère de crue

+ D'INFO

www.rhone.gouv.fr/

pluh.grandlyon.com/

- sélectionner Francheville
- dans l'onglet Plans, sélectionner C.2.8 Risques naturels et technologiques

3 Mouvement de terrain



À FRANCHEVILLE

La commune est principalement concernée par :

Des chutes de pierres :

de fortes précipitations et l'alternance gel / dégel contribuent à déstabiliser les roches (de type gneiss) qui affleurent localement.

→ Quelques événements significatifs :

- Grande Rue en 1983 (déclaration de l'état de catastrophe naturelle)
- Grande Rue en 1993
- Avenue de Taffignon en 2004

Des phénomènes de retrait-gonflement des argiles :

certains sols argileux ont la particularité de se rétracter en période de sécheresse, ce qui se traduit par des tassements. La présence de racines d'arbres à proximité peut accélérer le processus.

De par sa faible amplitude et sa lenteur, ce phénomène ne présente pas de danger pour les populations, mais peut occasionner des dégâts aux constructions légères qui ont des fondations superficielles. Francheville est classée en zone de risque faible.

→ Quelques événements significatifs :

- 2003 et 2018 : à des épisodes de sécheresse (déclaration de l'état de catastrophe naturelle).

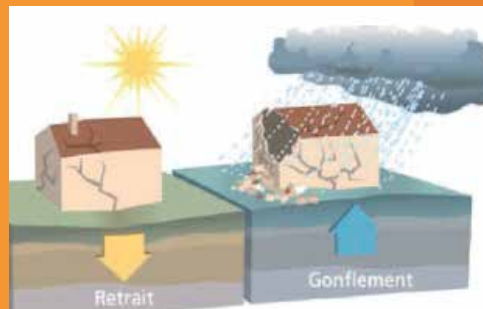


Illustration du phénomène de retrait-gonflement des argiles

INDICES RÉVÉLATEURS DU RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES :

Fissures dans les angles des murs et cloisons, affaissement de dallage, dislocation de cloisons, distorsion des portes et fenêtres, rupture de canalisations enterrées.



PRÉVENTION DU RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES :

Pour un projet de construction

Lors d'un projet de construction dans une zone sensible au retrait/gonflement des argiles, il est possible de faire procéder à une reconnaissance du sol (étude géotechnique), par un bureau d'études spécialisé.

Pour une habitation existante

- Éviter les pompages à usage domestique.
- Mettre en place un dispositif d'étanchéité autour des fondations et des canalisations.
- Éviter de planter des arbres avides d'eau à proximité de l'habitation.
- Élaguer régulièrement les plantations existantes.

LES BONS RÉFLEXES



Chute de pierres :

Fuyez latéralement de la zone dangereuse.



Retrait-gonflement des argiles

- Contactez votre assurance et signalez le sinistre en mairie.
- Mettez en sécurité les biens pouvant être déplacés.
- Installez des mesures de protection provisoire.

+ D'INFO

Cartographie départementale par communes : www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/carte#/dpt/69

Dossier du ministère en charge de l'écologie : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/dppr_secheresse_v5tbd.pdf

pluh.grandlyon.com/

- sélectionner Francheville
- dans l'onglet Plans, sélectionner C.2.8 Risques naturels et technologiques

4 Séisme



Un séisme est le résultat des déplacements et des frictions des plaques de la croûte terrestre. Il se manifeste par des vibrations du sol, entraînant des dégâts plus ou moins importants selon leur durée et leur amplitude.

À FRANCHEVILLE

Francheville est classée en zone de sismicité faible.



Niveau d'aléa sismique

Modéré

Faible

Sources IRMA

ALERTE

Un séisme est un phénomène imprévisible. On ne peut donc activer aucun signal d'alarme.

PRÉVENTION

Les effets des séismes peuvent être minimisés en appliquant des règles parasismiques pour les constructions et par la sensibilisation de la population.

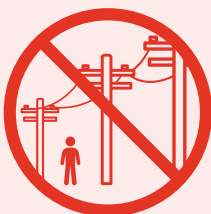
LES BONS RÉFLEXES

Pendant la secousse

Restez où vous êtes.



À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou un mur porteur, éloignez-vous des fenêtres.



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des fils électriques et de tout ce qui peut tomber.

En voiture, arrêtez-vous mais jamais à proximité de bâtiments ou d'arbres ; attendez la fin des secousses avant de sortir.

Après la secousse

Méfiez-vous, des répliques peuvent se produire.

Après un faible séisme, aérez votre habitation et n'allumez pas de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz.



Après un séisme important, n'empruntez pas les ascenseurs et ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé.



5 Radon



Le radon est un gaz naturel radioactif, inodore et incolore dont l'inhalation présente un risque pour la santé.

Ce gaz provenant de la désintégration de l'uranium et du radium au sein de la croûte terrestre se diffuse dans l'air et se dissout dans l'eau. Il émet des particules rayonnantes. Lorsqu'elles sont inhalées, elles se logent dans les voies respiratoires et favorisent l'apparition et le développement du cancer des poumons. Le risque s'accroît avec le temps d'exposition et la concentration en radon de l'air.

À FRANCHEVILLE

Sa présence et sa concentration ne sont pas homogènes sur le territoire : cela dépend des propriétés de la roche et du sol, et des caractéristiques des habitations. Les formations géologiques particulièrement concernées sont les massifs granitiques, les grès et les schistes noirs.

Le potentiel radon des formations géologiques de Francheville est de niveau 3, c'est-à-dire important.

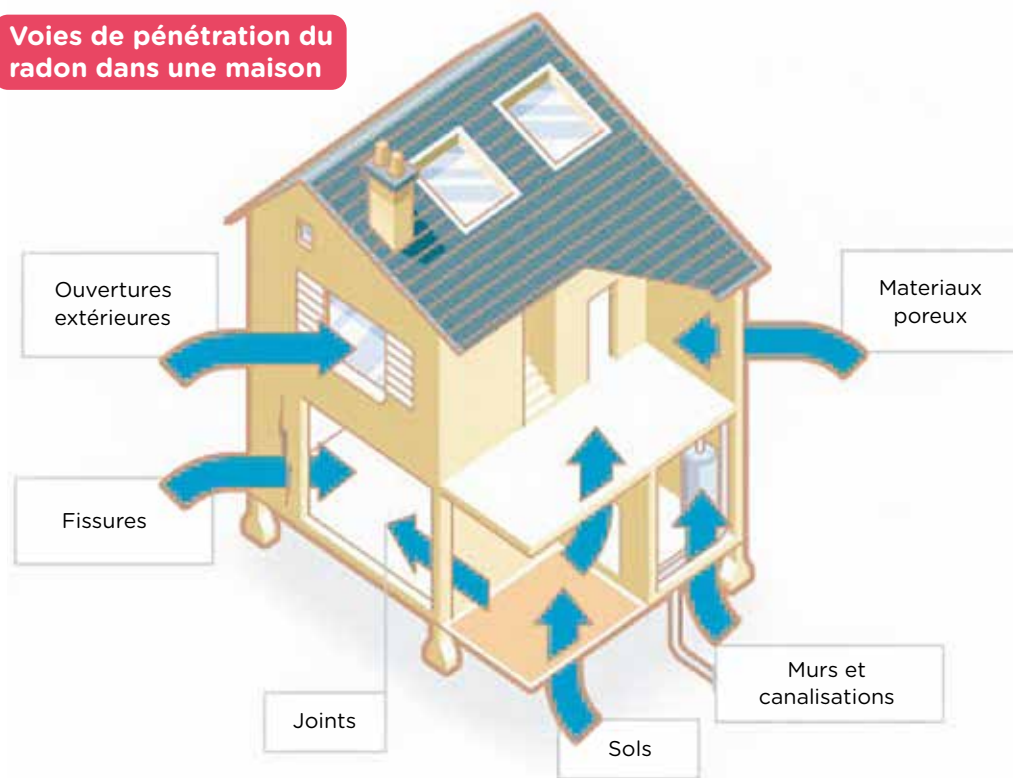
A l'extérieur, la concentration en radon de l'air est faible. Elle devient élevée à l'intérieur des bâtiments par effet de confinement. Elle a tendance à être plus forte dans les sous-sols et les vides sanitaires, et varie selon l'architecture, la ventilation et le chauffage.

LE BON RÉFLEXE



Aérez et ventilez les bâtiments, les sous-sols et les vides sanitaires.

Voies de pénétration du radon dans une maison



PRÉVENTION

Le radon est mesuré en becquerel (Bq) à l'aide d'un dosimètre. Lorsque la concentration en radon de l'air dépasse 300Bq/m³, des études doivent être menées pour déceler son(ses) origine(s).

Selon les résultats, les mesures à mener dans l'habitation concerneront l'amélioration :

- de l'étanchéité (limitation du transit du radon par le sol),
- de la ventilation (renouvellement de l'air),
- du système de chauffage (aspiration du radon).

+ D'INFO

www.irsn.fr/fr/connaissances/environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/Le-radon.aspx

Les travaux de réduction de l'exposition d'un bâtiment au radon peuvent faire l'objet d'une demande de financement (sous conditions de ressources) auprès de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) :

<https://www.anah.fr/>

6 Risque industriel



C'est un accident sur un site mettant en jeu des produits ou des procédés dangereux (industrie chimique ou pétrochimique...). Il entraîne des conséquences graves pour les personnes, les biens et l'environnement, du fait d'un incendie, d'une explosion et/ou de la dispersion de produits toxiques.

À FRANCHEVILLE ALERTE

Aucun établissement classé SEVESO n'est implanté sur la commune de Francheville.

Les établissements ARKEMA à Pierre-Bénite et KEM ONE à St-Fons, classés SEVESO, génèrent des périmètres de risques autour de leurs sites.

ARKEMA et KEM ONE disposent d'un plan d'opération interne pour assurer les premiers secours à l'intérieur du site. En cas d'accident dépassant les limites de l'entreprise, le préfet déclenche le plan particulier d'intervention et organise les moyens de secours publics. Le signal national d'alerte est déclenché en cas d'accident industriel (sirène testée à 12h, chaque premier mercredi du mois).

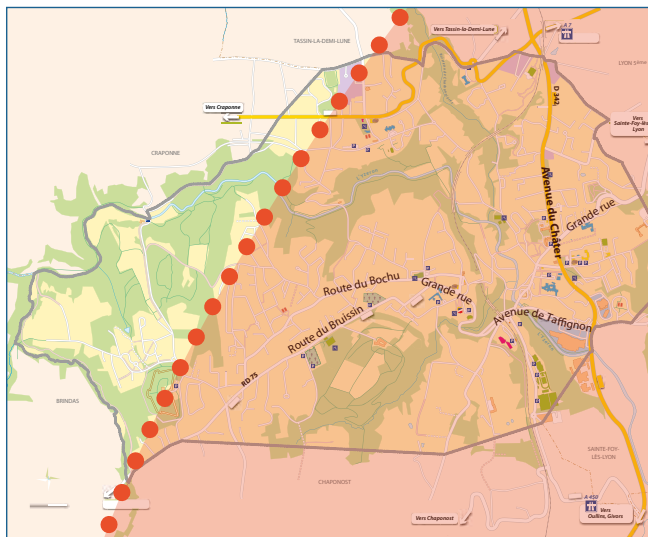
PRÉVENTION

ARKEMA et KEM ONE ont l'obligation d'informer les populations riveraines de leurs activités.

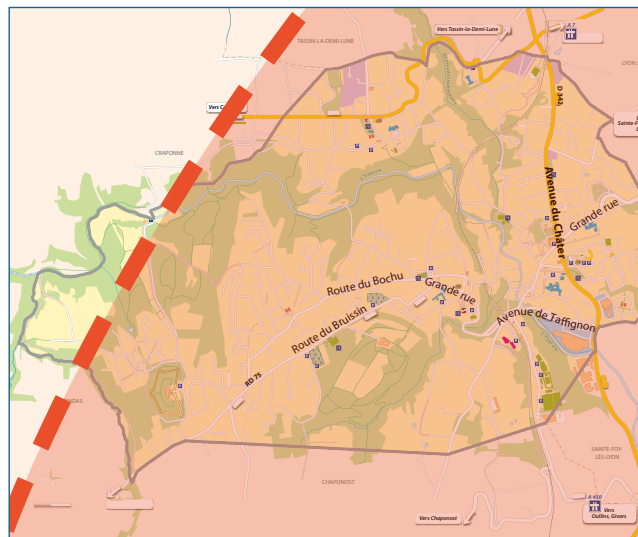
Des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont été prescrits par l'État : ils édictent des règles qui contrôlent ou limitent l'urbanisation autour de ces établissements.

Limite du périmètre d'application du Plan Particulier d'Intervention de :

→ ARKEMA



→ KEM ONE



LES BONS RÉFLEXES



Mettez-vous à l'abri rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres, aération), arrêtez climatisation et ventilation pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri.



Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle.

7 Transport de matières dangereuses (TMD)



Les matières dangereuses sont des marchandises présentant un risque pour la santé, la sécurité, l'environnement (produits chimiques, essence, fioul, gaz...).

Un accident se produisant lors de leur transport peut être à l'origine d'un incendie, d'une explosion, d'un nuage toxique et/ou d'une pollution de l'air, de l'eau ou du sol.

À FRANCHEVILLE

Le transport de matières dangereuses s'effectue uniquement par voie routière. Le risque est présent sur l'avenue du Châter (RD 342) et l'avenue de la Table de Pierre (RD 489), empruntées pour le transit au sein de l'agglomération lyonnaise. L'avenue du Châter est en outre classée « route à grande circulation » par le préfet.

Toutefois, un accident peut arriver n'importe où (livraison de fioul chez les particuliers par exemple).

ALERTE

L'alerte est donnée dans la zone de danger par les services de secours et éventuellement les médias locaux.

PRÉVENTION

Pour prévenir les accidents, les conducteurs suivent des formations spécifiques.

Une signalétique, apposée sur les camions transportant ces matières, permet, en cas d'accident, d'identifier rapidement les produits concernés.

LES BONS RÉFLEXES



Obturez les entrées (portes, fenêtres).



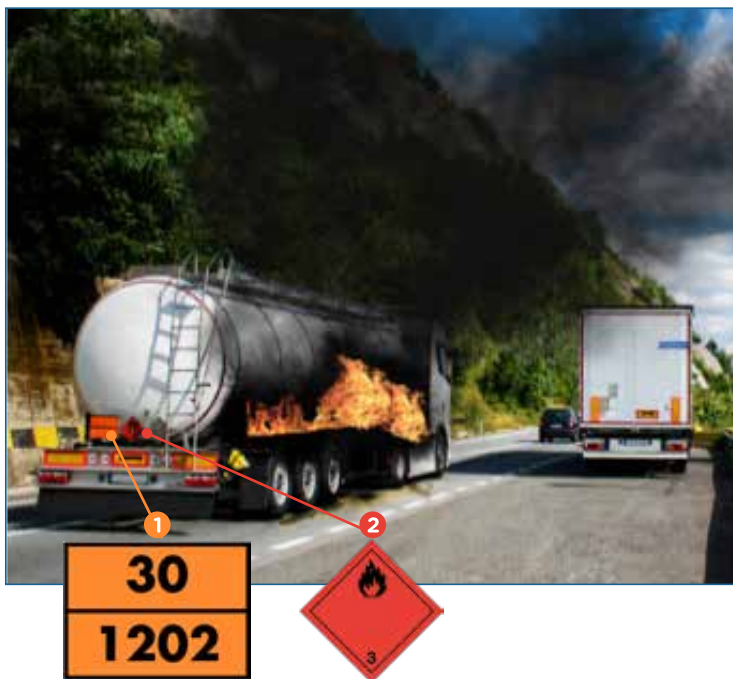
Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations), arrêtez climatisation et ventilation pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri.



Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle.

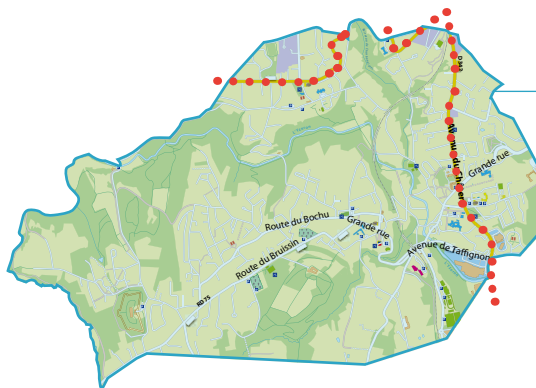
Si l'ordre d'évacuer est donné, rassemblez vos affaires personnelles indispensables (papiers, argent liquide, médicaments) et suivez strictement les consignes données par les services de secours.

Si vous êtes témoin d'un accident



Relevez si possible les numéros sur la **plaque orange (1)** à l'arrière ou sur le côté du camion et sur le **pictogramme (2)** qui affiche le symbole du danger principal, pour permettre aux secours d'identifier les produits.

Eloignez-vous le plus vite possible. Appelez le 18 ou le 12.



Le risque le plus fort se situe sur les voies RD342 et RD 489

8 Risques météorologiques



Ils ne sont pas assimilés à des risques majeurs dans le Rhône, mais peuvent néanmoins générer des situations dangereuses.



CARTE DE VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE

La carte de vigilance météorologique établie par Météo-France permet d'informer la population et les maires, par des codes couleur (du vert au rouge).

Elle donne des conseils sur les mesures de protection. Elle est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

<http://vigilance.meteofrance.com>

Tél : 32 50

LES BONS RÉFLEXES

Soyez vigilant :

suivez les conseils donnés par Météo-France et les pouvoirs publics.



Recensement des personnes

En période de canicule ou de grand froid, le maire relaie les actions de prévention et de soutien à la population, notamment en direction des personnes vulnérables.

Les personnes considérées comme sensibles sont :

- des personnes âgées,
- des personnes isolées,
- des personnes handicapées,
- des personnes sans moyen de locomotion,
- des personnes ayant des soins réguliers ou sous surveillance médicale

L'enregistrement des personnes relève d'une démarche volontaire de leur part, de leur représentant légal ou d'une tierce personne.

Inscription ou renseignement :

CCAS

1 rue du Temps des Cerises

04 78 59 65 13

Exemple de carte de vigilance météorologique par Météo France



Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus...

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...

Pas de vigilance particulière.



Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère de la transition écologique et solidaire



9 Pollution atmosphérique



Les polluants atmosphériques sont issus des activités de transport, du chauffage et de l'activité industrielle. Ils ont une action irritante sur le système respiratoire.

Il ne s'agit pas d'un risque majeur à proprement parler mais ses effets nocifs sur la santé imposent des mesures de prévention :

- Il est déconseillé aux enfants, personnes âgées et personnes ayant des insuffisances respiratoires de faire des efforts physiques à l'extérieur.
- Adaptez l'usage et la vitesse de votre véhicule en fonction des règles applicables dans la métropole lyonnaise.
- Pour vos déplacements en ville et petits trajets, préférez les transports en commun, le vélo ou la marche à pied.
- Toute l'année, les feux de végétaux sont interdits.

Pour connaître quotidiennement le niveau de pollution :

www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/



Le saviez-vous ?

C'est en voiture que l'exposition aux polluants est la plus importante, et à pied la moins forte.

10 À prévoir



Anticipez une situation de crise en préparant un sac de première nécessité, contenant :



Eau



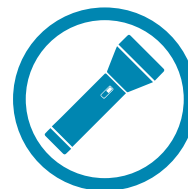
Nourriture de secours (fruits secs, barres énergétiques...)



Trousse médicale (pansement, désinfectant, paracétamol...)



Couteau de poche multifonctions



Lampe de poche à dynamo



Radio à piles ou dynamo



Mouchoirs en papier



Serviettes hygiéniques, couches bébé



Vêtements de rechange pour une journée



Copie des papiers d'identité

Rangez ce sac dans un endroit accessible et connu de tous. Il vous permettra de faire face aux désagréments liés à une situation de crise.

11 Après la crise...



PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Dès la survenance d'un sinistre, manifestez-vous auprès de la mairie, afin que la procédure de reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle soit engagée.

Parallèlement, déclarez le sinistre à votre assureur.



Votre assureur est tenu de prendre en considération votre sinistre même si l'état de catastrophe naturelle n'est pas reconnu.

Le maire rassemble les demandes et constitue un dossier transmis à la préfecture. Il est ensuite analysé par le Ministère de l'Intérieur qui reconnaît ou non l'état de catastrophe naturelle. Cette reconnaissance peut intervenir jusque 1 an après l'événement.

Vous disposez d'un délai de **10 JOURS MAXIMUM** après publication de l'arrêté interministériel au Journal Officiel pour faire parvenir à votre assureur un état estimatif de vos pertes, si vous ne l'avez pas fait dès la survenance du sinistre.

ATTENTION ! Les actions directes du vent, de la grêle, de la foudre, du poids de la neige sur les toitures sont exclues de la garantie catastrophe naturelle.

Pour faciliter les démarches auprès de votre assureur, il faut apporter la preuve de l'existence des biens possédés.

Pensez à :

- conserver les factures importantes (appareils ménagers et informatiques, bijoux...) ;
- prendre des photos de l'intérieur et de l'extérieur de votre logement, de vos objets précieux, etc.



www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3076

En cas de risque majeur ?

1

UN ÉVÉNEMENT MAJEUR ARRIVE

Une inondation ou un camion de produits chimiques qui se renverse...

2

LES SERVICES DE SECOURS INTERVIENNENT

Rapidement, le maire arrive sur les lieux.

3

LE MAIRE DÉCLENCHE LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

qui détermine les mesures d'informations, de soutien et de protection de la population.

- Haut-parleur sur véhicule de la police municipale
- Site internet, réseaux sociaux, panneau lumineux
- Automate d'appel en masse
- Sirène (testée à 12h, chaque 1^{er} mercredi du mois)
- Radios



Signal national d'alerte

Un son montant et descendant
3 fois 1 mn 41s séparées par un court silence



Signal de fin d'alerte

Un son continu de **30 secondes**

4

LES PLANS PARTICULIERS DE MISE EN SÛRETÉ SONT DÉCLENCHÉS DANS LES ÉCOLES

Les élèves sont mis à l'abri.

5

LES SERVICES MUNICIPAUX

mettent en place, selon les besoins, les périmètres de sécurité, l'évacuation, le ravitaillement et l'hébergement d'urgence des sinistrés.

6

LES SERVICES MUNICIPAUX

assurent un retour à la normale.

À RETENIR DANS TOUS LES CAS



ÉCOUTEZ LA RADIO

France Info 103.4
France Inter 99.8



NE TÉLÉPHONEZ PAS

fixe ou portable



**N'ALLEZ PAS
CHERCHER VOS
ENFANTS À L'ÉCOLE**

Ils sont en sécurité

INONDATION



Fermez les ouvertures



Coupez gaz et électricité



Montez à l'étage

RADON



Aérez et ventilez

MOUVEMENT DE TERRAIN



Fuyez latéralement
de la zone dangereuse



Mettez en sécurité les biens
Installez des mesures de protection

SÉISME



Abritez-vous
sous un meuble



Éloignez-vous des bâtiments
et des fils électriques



RISQUE INDUSTRIEL TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Mettez-vous à l'abri



Fermez-les ouvertures



Ne fumez pas

Pour donner l'alerte si vous êtes témoin d'un accident :

POMPIERS : 18 / 112

SAMU : 15

POLICE SECOURS : 17

GENDARMERIE : 04 78 59 40 40

MAIRIE DE FRANCHEVILLE : 04 78 59 02 66